

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

OFFICE DU NIGER

DIRECTION GENERALE



### Synthèse exécution des recommandations de la 9<sup>ème</sup> session du Comité de Suivi du Contrat Plan

Recommandations	Point situation	Etat d'exécution
<b>Recommandation I :</b>		
<i>La 9<sup>ème</sup> Session du Comité de Suivi recommande à l'Office du Niger de relire les conventions particulières relatives à l'eau et à la terre afin de corriger les insuffisances liées aux questions de la redevance eau, des modes d'irrigation, etc. (Office du Niger, N-SUKALA et les Ministères concernés).</i>	<p>Un nouvel arrêté (N°2017-1315/MA-SG du 12 mai 2017 ) fixant les taux de la redevance eau des baux a été signé. Il fixe le taux de la redevance eau à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 67 000 FCFA/ha pour les baux de superficie irriguée en gravitaire inférieure à 1000 ha ;</li><li>- 35 000 FCFA/ha pour les baux de superficie irriguée en gravitaire supérieure ou égale à 1000 ha ;</li><li>- 2 640 FCFA pour les baux de toute superficie irriguée en pivot, aspersion ou goutte à goutte.</li></ul> <p>La facture de redevance eau de N-SUKALA pour la campagne 2017/2018 a été produite conformément à cet arrêté et N-SUKALA est d'accord pour le paiement du montant dû.</p> <p>Par ailleurs une négociation avec N-SUKALA est en cours pour le paiement des arriérés des trois campagnes antérieures à 2017/2018 sur la base du taux de redevance de 67 000 FCFA/ha des parcelles sous gravitaire.</p>	<b>En cours</b>
<b>Recommandation II :</b>		
<i>La 9<sup>ème</sup> Session du Comité de Suivi recommande à l'Office du Niger de réitérer la demande de coopération auprès de N-SUKALA pour recourir à une expertise indépendante afin de déterminer l'aptitude des terres mises à la disposition de N-SUKALA. A défaut de cela, on considèrera que N-SUKALA a eu suffisamment de terre.</i>	<p>L'Office du Niger a entrepris les démarches nécessaires auprès de N-SUKALA pour convenir du mandat d'un Expert indépendant qui aura pour mission de se prononcer sur l'aptitude des 21 985 ha de terres mis à la disposition de N-SUKALA.</p>	<b>En cours</b>

Recommandations	Point situation	Etat d'exécution
Recommandation III :		
<i>La 9<sup>ème</sup> Session du Comité de Suivi recommande à l'Office du Niger de régulariser le bail entre l'Office du Niger et N-SUKALA</i>	L'exécution de cette recommandation est liée à la finalisation de la relecture des conventions particulières qui est en cours	<b>En cours</b>